

QDD.

**Question de
développement**

Synthèse des études
et recherches de
l'AFD

SEPTEMBRE 2025
N° 95

Comment le croisement des perspectives du genre et des communs construit-il un nouveau référentiel d'action pour les acteurs du développement ?

L'articulation des enjeux de genre et de communs a connu ces dernières décennies des avancées significatives, tant sur le plan des approches académiques, que sur celui des réalisations concrètes. Mieux comprendre à la fois cette littérature et ces formes d'intervention nouvelles permet non seulement de questionner les politiques de développement d'un point de vue théorique, mais aussi d'en valoriser des modalités opérationnelles innovantes.

Un mouvement de convergence à la fois théorique et pratique

Au cours des dix dernières années, les communs ont été largement promus par les mouvements sociaux. Dans son article sur « la tragédie des biens communs » (1968), Garrett Hardin avance que seule la privatisation (comprendre le marché) ou la nationalisation (comprendre l'État) d'une ressource commune peut permettre d'en tirer profit tout en assurant son renouvellement. Toutefois, il est possible d'envisager d'autres modalités de gouvernance et d'arrangements institutionnels à partir des communautés d'utilisateurs de ces ressources. Les travaux d'Elinor Ostrom (1990), notamment, ont ouvert la voie à des articulations possibles avec d'autres champs (écologie, numérique) et d'autres enjeux (changement climatique, normes et interactions sociales)^[1].

[1] Sur les enjeux des communs en Afrique, voir notamment Leyronas, Coriat et Nubukpo 2023.

Auteurs

Stéphanie LEYRONAS (AFD)
Serge RABIER (AFD)

La question des communs porte sur la frontière entre les espaces privé et public, ainsi que sur le rôle des communautés et des savoirs traditionnels. En ce sens, elle permet d'interroger, entre autres, les notions d'inégalités et de discriminations liées au genre, ainsi que les points de vue et les pratiques féministes. Mais une véritable articulation entre ces deux concepts reste à construire, l'approche théorique et opérationnelle des communs n'ayant pas encore intégré pleinement les enjeux de genre, et inversement.

Des caractéristiques similaires en termes d'histoire des idées et de rapports socio-politiques

Pendant longtemps, les théories économiques ont considéré la gestion collaborative au cœur des communs comme inefficace, justifiant ainsi leur marginalisation. Parallèlement, la tendance au démantèlement, à l'appropriation et à la marchandisation des communs a été un processus continu, depuis les enclosures^[2] médiévales jusqu'à la généralisation des marchés contemporains. La propriété exclusive s'est érigée en paradigme dominant dans la privatisation des services publics, des éléments du vivant, des connaissances et des données.

De même, le genre, avec ses rapports de domination, ses inégalités et la répartition des rôles – division des tâches –, a longtemps été occulté ou insuffisamment pris en compte dans les analyses économiques. Les théories féministes ont contesté l'idée de l'*Homo œconomicus*, calculateur et égoïste, en mettant en avant des qualités comme l'empathie et la coopération, qui résonnent avec les principes des communs. Elles ont aussi mis en lumière le manque de réflexion sur les conditions d'exercice de cette rationalité idéalisée, systématiquement pensée et exprimée au masculin. Dans la pratique, la marchandisation du corps des femmes et leur assignation à l'espace domestique et à une fonction de « reproduction » ont structuré pendant des siècles l'organisation économique, sociale et politique, ainsi que les pratiques collectives sous l'égide du régime patriarcal.

Les concepts et théories du genre et des communs partagent ainsi une critique de l'ambiguïté du rôle et des politiques publiques, en particulier familiales, qui ont longtemps renforcé le rôle subordonné des femmes dans la sphère domestique. Cependant, à partir des années 1960, des réformes ont permis des progrès importants en matière de droits politiques, civils, économiques et sociaux^[3] des femmes. Cette évolution structurelle reste néanmoins incomplète, du fait de résistances anthropologiques constantes. Celles-ci expliquent la persistance, voire le renforcement, des inégalités. De même, les États ont parfois poussé des politiques de privatisation ou de nationalisation des communs, ce qui a affaibli les dynamiques sociales. Enfin, les problématiques de genre et de communs sont des terrains de lutte politique, avec des définitions et des usages variés des concepts, sources de controverses.

[2] Les enclosures désignent l'appropriation de ressources ou d'espaces dévolus à l'usage collectif par des propriétaires privés ou des États. Elles peuvent être marchandes (confiscation de terres pour des valorisations marchandes, par exemple) ou juridiques (brevetage des semences, par exemple).

[3] Les citoyens et citoyennes disposent de droits civiques (ou droits politiques), au premier rang desquels, le droit de vote, tandis que les droits civils s'attachent aux individus (droit à la liberté d'expression, droit au respect de la vie privée, etc.). Les droits sociaux sont une extension des droits de l'homme justifiant l'intervention de l'État dans l'économie (droit au travail décent, droit à l'éducation, droit au logement, etc.).

Trois perspectives analytiques pour enrichir les pratiques opérationnelles

Perspective n° 1. Mettre en évidence les mécanismes inégalitaires à l'œuvre dans la gestion des communs

Certaines pratiques à l'œuvre dans les communs sont défavorables aux femmes. Ces dernières peuvent, par exemple, être exclues, totalement ou partiellement, ou encore, de façon intermittente, des dynamiques de gouvernance. Ce sont autant de questions pratiques qui émergent et permettent, lors de la préparation, voire de l'évaluation des projets de développement, d'éviter la perpétuation ou le renforcement de ces inégalités. S'agissant par exemple de la constitution des faisceaux de droits, plusieurs questions se posent : la négociation des règles est-elle réalisée dans un cadre paritaire ? La participation aux décisions est-elle accessible aux femmes à égalité avec les hommes ? Cette participation passe-t-elle par une représentation familiale ou individuelle au sein de la communauté gestionnaire et décisionnaire ? Les règles de gouvernance des communs sont-elles égalitaires ? Donnent-elles aux hommes comme aux femmes un accès égal à la ressource ? Les femmes sont-elles davantage représentées parmi les users et moins parmi les owners, et quelle articulation avec l'origine sociale ?

Encadré 1. Les communautés de pêche au Mexique

Au sein des communautés de pêcheurs au Mexique, les femmes ont tendance à moins exploiter les ressources que les hommes, du fait de mesures de régulation et de sanctions. Accroître le rôle des femmes dans les processus décisionnels, tout en instaurant un cadre institutionnel favorable, pourrait améliorer la durabilité des pratiques de gestion des ressources. « Des expériences basées sur la théorie des jeux tendent à prouver que les femmes adoptent une attitude plus coopérative que les hommes, tant chez les étudiants universitaires que dans les communautés de pêcheurs côtiers de Basse-Californie, au Mexique. Au cours des expériences menées en laboratoire et sur le terrain, les femmes ont modifié leur comportement pour réduire leur niveau d'exploitation par rapport aux hommes, lorsque des réglementations, des sanctions ou des peines sociales ont été introduites dans les jeux. Ces résultats suggèrent que le renforcement du rôle des femmes dans la prise de décision, associé à un cadre institutionnel adéquat, pourrait conduire à une utilisation plus durable des ressources naturelles. » (Revollo-Fernández, Aguilar-Ibarra, Micheli et Sáenz-Arroyo 2016 [traduction des auteurs])^[4].

[4] We provide evidence for a greater cooperative attitude in women compared to men in both college students and coastal fishing communities of Baja California, Mexico, by means of game theory experiments. In both laboratory and field experiments, women changed their behaviour towards lower extraction compared to men, when regulations, sanctions or social scolding were introduced in the games. These results suggest that raising the role of women in decision-making, along with an adequate institutional framework, may lead to a more sustainable use of natural resources » (Revollo-Fernández, Daniel, Alonso Aguilar-Ibarra, Fiorenza Micheli et Andrea Sáenz-Arroyo. 2016. "Exploring the Role of Gender in Common-Pool Resource Extraction: Evidence from Laboratory and Field Experiments in Fisheries". Applied Economics Letters 23 (13) : 912–20. DOI: 10.1080/13504851.2015.119786).

Perspective n° 2. Identifier des espaces sociaux et des modes de production marqués par les inégalités de genre

Cette perspective étend la précédente aux espaces privés, comme le travail domestique ou l'économie du *care*^[5], et envisage les communs comme un modèle politique de transformation des hiérarchies et des rapports de pouvoir genrés. Les communs ne sont plus considérés comme des modes collectifs de gestion des ressources, mais comme un ensemble de principes politiques interrogeant les hiérarchies et les oppressions mises en exergue par le genre.

Encadré 2. Les communs du *care* en Colombie

En Colombie, l'économie du *care*, résumée par la question « qui s'occupe et prend soin des autres, de quelle manière et dans quelles conditions », est au centre des préoccupations nationales. En 2023, le *care* est devenu un droit fondamental et la reconnaissance du travail du *care*, basé sur un fort investissement relationnel et exclusivement féminin, a été désigné comme une préoccupation non plus individuelle, mais collective. Cela a amené à la création du ministère de l'Égalité et de l'Équité et la mise en place, à Bogotá, de maisons publiques du *care* (*manzanas del cuidado*). Néanmoins, ces dispositifs publics restent insuffisants pour couvrir tous les besoins de la population et une multitude de collectifs, formalisés ou non, et de taille diverse, prennent en charge ces enjeux sur les territoires. C'est le cas par exemple de la fondation PEPASO (*Fundación Programa de Educación Para Adultos del Sur-Oriente*), créée en 1980 par un groupe très majoritairement composé de jeunes étudiantes. À Bogotá, elle propose des services d'alphabétisation pour adultes, des écoles populaires, des jardins d'enfants et des cuisines communautaires. Dans un tel contexte, considérer le *care* comme un bien commun et non comme un bien public implique d'intégrer pleinement ces acteurs et actrices dans la politique publique en reconnaissant leur contribution à l'économie, en général, et à l'économie du *care* plus spécifiquement. Il ne s'agit pas uniquement de s'appuyer sur ces communautés pour exécuter des programmes définis par l'État ou la municipalité, ou de promouvoir des mécanismes de délégation de service public dans lesquels l'acteur public délégataire est seul responsable de la définition des activités en fonction des besoins qu'il a identifiés. Une relation renouvelée entre les acteurs publics et les communautés doit être repensée pour plus d'horizontalité et de sécurisation de ces communs du *care*.

[5] L'économie du *care* – ou économie de la santé ou des soins – permet, par la transposition des concepts et méthodes d'économie aux domaines médical et socio-sanitaire, d'évaluer le coût et l'incidence de la santé sur l'économie générale, le budget des ménages et celui de l'État, la gestion des entreprises et la politique sociale.

Perspective n° 3. Faire des communs des vecteurs d'égalité des sexes et d'émancipation

Il s'agit ici d'explorer la manière dont les communs peuvent servir l'égalité des sexes, et inversement, de quelle façon des processus de nationalisation ou de privatisation ont mis fin à des communs gérés par des femmes^[6], fragilisant ainsi leur statut économique et réduisant leurs droits, tels que l'exercice de leur pouvoir décisionnel, ou encore, leur contrôle sur la ressource. Poussée plus avant, cette perspective interroge l'ordre économique et politique mondial, notamment les rapports Nord-Sud, susceptibles d'être associés à des lectures décoloniales et éco-féministes. Cette approche consiste à considérer que l'oppression causée par le capitalisme et celle du patriarcat sont profondément liées et indissociables^[7]. Pour guider le cadrage des opérations, elle peut, par exemple, être formulée de la façon suivante : comment la généralisation des communs peut-elle être une réponse à la double oppression que subissent les femmes et l'environnement, notamment à travers les atteintes à la biodiversité, l'exploitation des ressources naturelles, ainsi que l'érosion des savoirs locaux et empiriques, souvent transmis par les femmes, au profit de connaissances techniques ?

Encadré 3. En Inde, les semences en communs pour lutter contre les effets de la révolution verte

Dans les années 2010, en Inde, les prix alimentaires augmentent à un rythme de 18 % par an. Dans ce contexte, 5 000 femmes de 75 villages de l'Andhra Pradesh, issues de la caste des *dalits*^[8], créent un commun autour de semences traditionnelles, de type millet. Ces semences avaient été largement abandonnées dans les années 1960 avec l'introduction massive de cultures exotiques plus vulnérables, gourmandes en pesticides et sensibles à la volatilité des marchés agricoles mondiaux. Avec des principes de partage, d'emprunt et d'échange, ces femmes ont réussi à obtenir suffisamment de semences pour redonner vie à la polyculture traditionnelle, qui consiste à planter six ou sept types de semences différentes sur un même champ, ce qui constitue une sorte d'« éco-assurance » quelle que soit la pluviométrie. Ces semences mises en commun symbolisent l'émancipation de ces femmes et la renaissance de leur écosystème. Cette reconquête ne s'est pas faite à travers un transfert de technologie ou un programme de recherche agronomique. Elle s'est faite à travers un processus de réappropriation du savoir de ces femmes et en encourageant la collaboration sociale et l'échange de semences^[9].

[6] De nombreux communs agricoles, dont certains gérés par des femmes (agriculture maraîchère de subsistance, par exemple), ont été détruits en Afrique de l'Ouest par la titrisation des terres dans le cadre de politiques publiques visant le développement de la propriété exclusive, publique ou privée.

[7] De ce point de vue, les travaux du *molish* (réformateur) tunisien Tahar Haddad (1920-1930) font référence. Considéré comme un « penseur de l'émancipation », il analyse tour à tour, les situations des ouvriers, des paysans, mais aussi des femmes tunisiennes musulmanes dont il souligne la double domination. Militant politique et syndicaliste, son ouvrage *Notre femmes dans la législation et notre société* (1930), vivement critiqué lors de sa parution, a fortement influencé les politiques sociales postérieures. Sur l'ensemble et l'unicité de son œuvre, voir notamment Gherib, Baccar. 2019. *Tahar Haddad une pensée de l'émancipation*. Tunis : Diwen Éditions.

[8] Les *dalits*, aussi appelés Intouchables, forment un groupe social considéré comme hors caste. Assignés à des fonctions ou métiers jugés impurs, ils sont victimes de nombreuses discriminations, du fait d'un statut social prétendument inférieur.

[9] Voir à ce sujet : Bollier, David. 2014. *La renaissance des communs. Pour une société de coopération et de partage*. Paris : Éditions Charles Leopold Mayer.

Alimenter les dialogues de politique publique

À la lumière de la production académique, d'une part (Périvier 2023), et de la littérature grise produite par les agences de développement et les parties prenantes de terrain d'autre part, il s'agit de mieux comprendre la façon dont les croisements entre genre et communs influencent les pratiques de ces dernières. Les trois perspectives proposées pourraient inspirer des cadres normatifs qui

aideraient à formater des opérations et des activités de plaidoyer. En effet, comme le souligne Forest (2023), il est crucial « de promouvoir un nouveau référentiel d'action et d'évaluation qui intègre systématiquement les aspects de genre dans toute analyse ou développement des modes de gestion collaboratifs des communs ». En alimentant des cadres opérationnels et des dialogues de politique publique, les résultats de la recherche pourraient ainsi contribuer à aborder plus concrètement des transitions majeures de notre temps, environnementale, urbaine et numérique, pour ne citer que les principales.

Bibliographie

Forest, Maxime. 2023. *Les communs de l'eau et les communs urbains au prisme du genre*. *Papiers de recherche* 293. Paris : Éditions Agence française de développement.

Hardin, Garrett. 1968. "The Tragedy of the Commons". *Science* 162 (3859) : 1243–48.
DOI: 10.1126/science.162.3859.1243.

Leyronas, Stéphanie, Benjamin Coriat et Kako Nubukpo (dir.). 2023. *L'Afrique en communs : tensions, mutations, perspectives*. *L'Afrique en développement*. Washington, Paris : Banque mondiale, Éditions Agence française de développement.

Ostrom, Elinor. 1990. *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge University Press.

Périvier, Hélène. 2023. *Analyse bibliométrique de la littérature croisant genre et communs*. *Papiers de recherche* 281. Paris : Éditions Agence française de développement.

Agence française de développement (AFD)
5, rue Roland Barthes | 75012 Paris | France
Directeur de la publication Rémy Rioux
Directeur de la rédaction Thomas Mélonio
Création graphique MeMo, Julie Gilles, D. Cazeils
Conception et réalisation PUB

Dépôt légal 3^e trimestre 2025 | **ISSN** 2271-7404
Crédits et autorisations
Licence Creative Commons CC-BY-NC-ND
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>
Imprimé par le service de reprographie de l'AFD.

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de leur(s) auteur(s). Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'AFD ou de ses institutions partenaires.

